

# **COMMUNE LE MOURET**

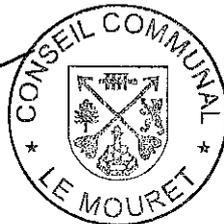
## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE du 15 décembre 2016**

**A la Halle de gymnastique de Le Mouret**

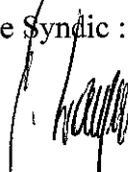
**COMMUNE LE MOURET :**

Le secrétaire :

  
Laurent Tercier



Le Syndic :

  
Nicolas Lauper

## **Tractanda**

### **1. Procès-verbal**

Le procès-verbal de l'assemblée du 23 juin 2016 ne sera pas lu; il est à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, et sur le site internet – [www.le-mouret.ch](http://www.le-mouret.ch)-, 10 jours avant l'assemblée.

### **2. Budget 2017.** Un exemplaire du budget est joint à la convocation.

#### **2.1 Budget de fonctionnement**

#### **2.2 Budget des investissements**

- 2.2.1 Sentier Public – aménagement du sentier Le Trépelley-Pra Mathaux
- 2.2.2 Route – Création d'un trottoir quartier Le Grâbo
- 2.2.3 Route – Réfection diverses routes amélioration foncière
- 2.2.4 Route – Eclairage public – programme 3000 W
- 2.2.5 Route – Achat véhicule pour édilité
- 2.2.6 Protection des eaux – Collecteur route du Grâbo
- 2.2.7 Protection des eaux – Collecteur route d'Oberried
- 2.2.8 Cimetière de Bonnefontaine – Tombes cinéraires
- 2.2.9 Immeubles du patrimoine – Plan de fermeture des bâtiments communaux

### **3. Election de la commission de naturalisation**

### **4. Modification du règlement du cimetière**

Le règlement ne sera pas lus; il est à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – [www.le-mouret.ch](http://www.le-mouret.ch)-, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

### **5. Informations**

### **6. Divers**

<b>Présidence :</b>	M.	Nicolas Lauper	syndic
<b>Conseillers présents :</b>	M.	Jacques Wicht	vice-syndic
	M.	Patrick Bongard	
	M.	Eric L'Eplattenier	
	M.	Jean-Louis Cotting	
	M.	Armand Dousse	
	Mme	Martine Halter	
	Mme	Gisèle Marthe	
	M.	Denis Murith	
<b>Secrétaire :</b>	M.	Laurent Tercier	

**M. Nicolas Lauper** ouvre l'assemblée à 20 h en souhaitant une très cordiale bienvenue aux citoyens présents et les remercie de leur présence ce soir à notre assemblée consacrée au budget 2017. Toutes les communes n'ont pas la chance que nous avons, la présence de trois salles sur notre territoire. Et voilà, le restaurant de Bonnefontaine ferme. A notre demande, la salle ne pouvait nous être mise à disposition. A notre demande aussi, celle du Pafuet non plus. Celle du restaurant de la Croix-Blanche étant réservée pour le spectacle Fribug, nous n'avions plus que cette solution, celle de vous inviter au centre sportif.

L'idée d'une salle communale polyvalente reste bien d'actualité, sur ce site ou lors de l'agrandissement de l'école.

La convocation vous a été transmise par tous-ménages. Le fascicule comprend : le tractanda de notre assemblée, le budget de fonctionnement 2017, le budget d'investissements 2017. **M. Le Syndic** demande si quelqu'un a des remarques à faire au sujet du tractanda. Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Syndic** constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais, selon le mode convenu, et qu'elle peut donc valablement délibérer.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **M. le Syndic** indique que les débats seront enregistrés. Il remercie, d'ores et déjà, M. Jean-Paul Bernard qui nous met à disposition son matériel d'enregistrement et de sonorisation. Il demande aux citoyens d'utiliser le micro lorsqu'ils veulent intervenir et d'indiquer leurs noms et prénoms.

**M. Le Syndic** nomme les scrutateurs : M. Jean-Louis Bussard  
M. Benoît Singy  
M. Jean-Marie Bruegger

Il prie les scrutateurs de procéder au décompte des citoyens présents.

Personnes présentes : 123

Personnes qui n'ont pas le droit de vote : 2

Personnes aptes à voter : 121

Majorité absolue : 61

Se sont excusés de ne pouvoir participer à cette assemblée : M. Léon Vonlanthen  
M. Philippe Grand  
M. Claude Brodard  
Mme Anna Brodard  
M. Gilles Schorderet

### ***Tractanda No 1 - Procès-verbal***

Le procès-verbal de l'assemblée du 23 juin 2016 ne sera pas lu; il était à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – [www.le-mouret.ch](http://www.le-mouret.ch)-, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

**M. Le Syndic** demande si quelqu'un a des remarques ou des questions à formuler.

**Le procès-verbal de l'assemblée du 23 juin 2016 est accepté à l'unanimité. M. Le Syndic** remercie le secrétaire pour la rédaction de ce dernier.

### ***Tractanda No 2 - Budget 2017***

M. Le Syndic passe la parole à M. Eric L'Eplattenier pour la présentation du budget de fonctionnement.

M. L'Eplattenier informe l'assemblée qu'avant de passer en revue de manière détaillée le budget de fonctionnement 2017, voici quelques considérations d'ordre général.

Les budgets de fonctionnement présentés au cours des 3 dernières années furent à chaque fois déficitaires, avec des résultats négatifs non négligeables. Ce soir, et pour la 1ère fois depuis bien longtemps, nous allons vous présenter un budget parfaitement équilibré. A raison de CHF 1'808, il est vrai que le bénéfice prévu n'est pas bien grand, je vous l'accorde. N'en demeure pas moins que le résultat affiché est positif, et c'est bien là l'essentiel. Globalement, les charges et les produits progressent fortement en comparaison du budget 2016, puisque ces derniers frisent désormais les CHF 14 Mios. La principale raison de l'embellie du résultat est liée à la fiscalité, avec des encaissements supplémentaires prévus de pratiquement CHF 500'000. La péréquation financière y contribue également à hauteur de CHF 26'000. En ce qui concerne la fiscalité, les prévisions liées à l'encaissement sont à la hausse pour quasiment tous les types d'impôts.

Les raisons : on peut citer par exemple l'augmentation de 10 % des valeurs locatives décidée par le Conseil d'Etat dans le cadre des mesures structurelles d'économie mise en place en 2013. Cette mesure a également un impact sur les valeurs fiscales. On touche donc à la fois les impôts sur le revenu et sur la fortune. On peut encore citer l'augmentation de la population sur le territoire communal ainsi qu'un nombre de transactions immobilières toujours soutenu. Dès lors, on aurait pu s'attendre à un résultat nettement plus positif. Toutefois, cette marge de manœuvre financière supplémentaire a été absorbée par une augmentation des charges quasi égale. Ces charges, on peut les scinder en 2 catégories. Il y a d'abord les charges qui nous sont imposées, les fameuses charges « liées ». Les plus fortes augmentations se trouvent au niveau de l'enseignement et la formation avec des charges qui progressent de près de CHF 160'000 (que ce soit pour le cycle scolaire obligatoire, pour les écoles spécialisées ou pour de nouvelles charges en relation avec la nouvelle loi scolaire). Il y a ensuite les charges qui découlent de nos choix. La commune est propriétaire de différents bâtiments (les écoles, le bâtiment administratif, le Centre sportif et ses différentes installations).

Pour 2017, au-delà des frais de fonctionnement et frais de nettoyage usuels, c'est CHF 187'000 de frais supplémentaires qui seront consentis pour des travaux d'entretien, de rénovation, de remplacement et de réparation diverses. Donc, rien de luxueux ni de superflu, juste de l'entretien. Il y a dans cette salle bon nombre de propriétaires d'immeubles et vous savez mieux que quiconque ce que coûte l'entretien d'un bâtiment, et surtout les coûts futurs qui peuvent en découler si on ne les entretient pas. Autre augmentation de charges prépondérantes : les routes. Vous le verrez dans les investissements, nous allons vous proposer la réfection de différents tronçons routiers pour un montant brut de pratiquement CHF 880'000. Nous avons fait ce choix puisque nous pouvons bénéficier de subventions à hauteur d'env. CHF 480'000 dans le cadre des améliorations foncières. Ce subventionnement prenant fin en 2018 et toute prolongation étant sujette à caution, il serait fort dommage de ne pas pouvoir en profiter. Par contre, les différents investissements qui vous seront soumis vont générer des frais financiers que l'on retrouve naturellement dans le budget de fonctionnement. Il y a d'abord la charge d'intérêt liée aux emprunts qui devront être levés ainsi que les amortissements obligatoires qui en découlent. Globalement, c'est une charge supplémentaire de CHF 193'000. Voilà, vous comprenez à présent pourquoi l'embellie financière n'est pas aussi marquée qu'elle devrait l'être.

Toutefois, plutôt que de voir le verre à moitié vide, je préfère le voir à moitié plein. Le Conseil communal a fait certains choix, d'une part pour profiter de subventions qui pourraient disparaître et d'autre part pour assumer différents aménagements que l'on peut se permettre en 2017, en sachant aussi que d'autres gros investissements se profilent à l'horizon comme par exemple la nouvelle école, et que tout ne peut pas se réaliser en même temps.

Quoi qu'il en soit et comme à chaque fois lors de l'élaboration de notre budget, chaque dépense qui est de notre ressort fait l'objet d'un examen approfondi, de discussions nourries autour de la table du conseil. Mais c'est toujours dans l'intérêt du citoyen que nous agissons et prenons nos décisions.

M. L'Eplattenier passe en revue le budget de fonctionnement 2017

#### **010 – ASS.COMMUN.-CONSEIL COMMUNAL- COMMISSIONS PERMANENTES**

Sous le poste 010.300.2 – Rémunération des scrutateurs – la diminution s'explique par le fait qu'il n'y a pas d'élections 2017.

**020 – ADMINISTRATION GENERALE**

Sous le poste 020.301.0 – Traitement du personnel – l'augmentation est due à l'attribution du palier supplémentaire de l'échelle de traitement.

Sous le poste 020.304.0 – Cotisation caisse prévoyance – il y a une augmentation des taux employés et employeurs.

**029 – BATIMENT ADMINISTRATIF**

Sous le poste 029.314.0 – Entr., rénovation des bâtiments – il y a un montant de Fr. 7'000.00 pour l'aménagement de l'ancien local de chauffage ainsi que la pose d'une nouvelle porte au local pompier.

**102 – PROTECTION JURIDIQUE REPARTITION INTERCOMMUNALE SERVICE DES CURATELLES**

Sous le poste 102.311.0 – Achat programme informatique – la dépense sera faite en 2018 donc le budget 2017 est en diminution.

**290 – ADMINISTRATION SCOLAIRE**

Sous le poste 290.301.0 – Traitement du personnel – il est prévu l'engagement d'une secrétaire à 20% pour le responsable d'établissement. Ceci est imposé par la nouvelle loi scolaire.

**294 – BÂTIMENT SCOLAIRE**

Sous le poste 294.314.0 – Entr. bâtiment, équipement – est prévu remplacement de luminaire dans une salle de classe à l'école de Praroman,

**340 – CENTRE SPORTIF ( BATIMENT ET BIEN FONDS)**

Sous le poste 340.314.0 – Entr., rénov.terrains, équip.– dans ce poste est prévu le remplacement du dispositif d'éclairage pour la halle de gym pour Fr. 38'900.00.

Sous le poste 340.314.0 – Entr., rénov.terrains, équip.– dans ce poste est prévu le contrôle des mâts d'éclairage, le nettoyage du sable du beach volley, le remplacement du tapis de saut en hauteur.

**350 – LOISIRS**

L'augmentation dans ce chapitre, tant au niveau des charges que des produits provient essentiellement au fait que nous organisons en 2017 la fête nationale.

**540 – STRUCTURES ACCUEIL PET.ENFANCE**

Sous ce chapitre, il y a la création de nouveau compte du fait que la crèche a été reprise sous la forme juridique d'une entente intercommunale.

**620 – ROUTES COMMUNALES-GENIE CIVIL**

Sous le poste 620.314.1 – Débl. Salage, prot. Hivernale – dans ce poste est prévu la pose de 2 silos à sel à la déchetterie.

## **700 – APPROVISIONNEMENT EN EAU**

Sous le poste 700.311.0 – achat de compteur d'eau – il y a un changement de philosophie, car nous allons dès l'année prochaine effectuer le relevé des compteurs à distance.

Sous le poste 700.318.1 et 710.318.1 – Honoraire de consultant - en relation avec la révision du PAL, nous devons mettre à jour les règlements.

## **750 – CORRECTION DES EAUX, ENDIGUEMENTS**

Sous le poste 750.314.0 – entr. Ouvrages, endiguements – dans ce poste est prévue la réfection de 2 ponts.

## **942 – IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER**

Sous le poste 942.314.0 - Entr., rénovation des bâtiments – sont prévus le remplacement de 2 fenêtres à la chapelle d'Essert et la pose de socle en béton à la déchetterie pour les silos à sel.

Total des charges	: Fr. 13'927'669.00
Total des produits	: Fr. 13'929'477.00
Excédent de produits	: Fr. 1'808.00

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic remercie M. Eric L'Eplattenier pour sa présentation et passe la parole à M. Nicolas Kolly, président de la commission financière, pour la lecture du rapport sur le budget de fonctionnement.

M. Le Syndic remercie M. Nicolas Kolly pour son rapport.

## ***2.2. Présentation du budget des investissements***

### ***2.2.1 Sentier public – aménagement du sentier Le Trépelley – Pra Mathaux***

M. le Syndic informe l'assemblée qu'il existait autrefois un sentier public qui traversait la propriété de l'hoirie Yerly, ce sentier reliait le village de Praroman à ceux de Montévraz et Zénauva.

Aujourd'hui, ce sentier part du centre sportif, longe le terrain de football, le quartier du Trépelley et en y empruntant un pont, arrive sur une propriété privée, la PPE 144 du quartier du Pra Mathaux

Par commodité, en discussion avec les propriétaires, l'ancienne commune de Praroman l'avait déplacé et créé le long du ruisseau.

Ce sentier est utilisé par des promeneurs, des jeunes qui rentrent après des manifestations au centre sportif et des écoliers, seul ou avec leur maîtres de classe, pour se rendre au centre sportif également. A l'origine, le sentier aboutissait sur l'enceinte de l'entreprise Mivelaz Bois. Plusieurs fois, la famille Mivelaz avait informé l'ancienne commune de Montévraz afin de la rendre attentive du danger de ces enfants qui traversaient le site de l'entreprise. Ce danger était dû au fait que des engins de manutention se déplaçaient sur le site, la visibilité du conducteur étant mauvaise. Les maîtres d'école avaient pris l'habitude de ne plus monter jusqu'à l'usine Mivelaz, mais de couper à travers la propriété 144 du Pra Mathaux. Les problèmes ne sont pas d'aujourd'hui, puisque déjà alors, la

propriété avait installé un grillage avec porte de passage. Exaspéré par les débris divers qui jonchaient la propriété, un cadenas avait définitivement empêché le passage des écoliers. L'ancienne commune de Montévraz avait, par oral, demandé à ce que le cadenas soit enlevé.

A plusieurs reprises, les propriétaires de la PPE sont intervenus auprès du conseil communal en signalant que cette situation ne pouvait plus continuer ainsi. Une délégation du conseil a rencontré les propriétaires et a constaté sur place leurs soucis.

Le constat est tout simplement navrant. Il faut expliquer que les limites de la propriété suivent le ruisseau. Après l'avoir traversé, il y a d'abord une bande constituée d'une haie. Celle-ci longe le ruisseau puis il y a un espace engazonné pour terminer par une place goudronnée. Bien que les propriétaires nettoient et ramassent ce qui traîne, chaque fois que nous sommes allés constater, nous avons vu la quantité de débris divers et variés, emballages, bouteilles en PET, berlingots de boissons qui jonchent le sol.

Le deuxième souci des propriétaires consiste au danger des enfants qui traversent la propriété. En la traversant, ils marchent entre l'immeuble et les garages à voiture. En sortant sa voiture, le conducteur n'a pas la visibilité correcte et se soucie à juste titre de la présence de petits enfants.

Le conseil communal a pris conscience que nos écoliers traversent une propriété privée, une mise à ban signale d'ailleurs l'interdiction à toute personne d'entrer sur la propriété. Le conseil communal a admis que cette situation n'est plus acceptable et la commune doit trouver une solution pour nos écoliers.

Par cet investissement, nous souhaitons prolonger le sentier public, construire un nouveau pont pour traverser le ruisseau, longer derrière le bâtiment de l'usine Mivelaz pour arriver à nouveau dans le quartier du Pra Mathaux.

Une autre variante, plus coûteuse, a aussi été étudiée.

Le conseil communal ne peut que vivement remercier la famille Mivelaz pour l'ouverture à la discussion et pour avoir donné leur accord à ce que la commune aménage sur leur terrain ce sentier. Le sentier qui va longer le bâtiment Mivelaz, ne permettra plus à cet endroit de faire grandir des légumes, des petits jardins potagers s'y étant installés.

Le montant de 62'500.-Fr qui vous est demandé, consiste à du terrassement sur une longueur de 385 m, à la pose d'une passerelle sur le ruisseau et à la pose, sur une longueur de 105 m, le long de l'usine, d'une clôture permettant de canaliser les enfants empruntant ce sentier.

Le conseil communal est persuadé de cette dépense et vous demande de l'accepter. Il estime qu'il est du devoir de la commune de mettre en place des sentiers pour les écoliers. Il admet que la situation actuelle doit changer, nos écoliers traversent une propriété privée, grevée d'une mise à ban avec aucune mention d'une quelconque servitude de passage.

M. Bernard Dafflon suggère que lorsque les travaux seront effectués, il sera bien de contrôler les portails de la place de jeux de Montévraz.

M. le Syndic prend acte de la remarque.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic passe la parole à M. Jacques Wicht pour la présentation des points 2.2.2, 2.2.3 et 2.2.4

### **2.2.2 Route – Création d'un trottoir quartier Le Grâbo**

M. Jacques Wicht informe l'assemblée que le quartier du Grâbo est un secteur de développement important dans notre commune. En effet, y seront construits à court terme 3 immeubles et 1 lotissement de 22 villas groupées.

Il incombe à la commune d'assurer le transfert et la sécurité des futurs piétons de ce quartier, tout particulièrement les enfants et les adolescents qui vont prendre leur bus ainsi que toute personne se déplaçant à pied vers le Pafuet.

Pour cela, nous vous proposons la construction d'un trottoir allant de l'immeuble actuellement en construction jusqu'à la place de parc du restaurant Black Stone. Le coût est de Fr. 183'000.00 avec la pose de 7 luminaires. La longueur est de 200 m.

Mme Martine Bongard demande sur quel terrain le trottoir sera créé, car personne n'a eu de discussion avec elle.

M. Jacques Wicht répond qu'une partie du terrain est communal et qu'une cession de terrain devra avoir lieu par les propriétaires. Nous sommes en négociation avec M. Gérard Sturny pour la partie reliant la place de parc.

### **2.2.3 Route – Réfection diverses routes amélioration foncière**

M. Jacques Wicht informe l'assemblée que le 2<sup>ème</sup> objet d'investissement concerne la réfection de chemins d'exploitations agricoles, communément appelés chemins AF, chemins appartenant au domaine communal.

La confédération et le canton proposent à ce sujet un programme de subventionnement à hauteur de 57 % pour ces diverses réfections, sur une période limitée, soit jusqu'en 2018. Par la suite il ne sera plus possible de bénéficier de cette manne fédérale et cantonale.

Aussi, nous vous proposons la réfection des cinq chemins communaux restants. C'est pour nous la possibilité de remettre en état diverses routes dites secondaires ou considérées comme telles, situées un peu à l'écart, ceci à moindre frais. Les travaux s'étaleraient sur 2 ans.

Il s'agit de routes suivantes :

Route de Thorin d'Amont  
Route de la Crosetta  
Route du Cloalet  
Route de la Bruggera  
Route Chänelmatta – Chriesbaum

Le conseil communal vous propose, suite à ces explications, d'accepter cette proposition d'investissement de cette dernière étape, en un seul lot, pour des travaux étalés sur 2 ans.

### **2.2.4 Route – Eclairage public – programme 3000 W**

M. Jacques Wicht informe l'assemblée que le 3<sup>ème</sup> investissement concerne l'éclairage public et propose le remplacement de luminaires au sodium d'une puissance supérieure ou égale à 150 W par des luminaires LED, installés par exemple sur les artères principales, giratoires ou certains passages piétons.

La technologie LED permet de diminuer l'intensité de points lumineux dans un secteur donné (technologiquement autonomes – réglage électronique), de consommer moins d'énergie pour une meilleure efficacité énergétique. A terme, une économie pouvant aller de 50 à 80 % ; une ampoule LED de 150 W n'en utilisant qu'environ 65 W.

L'offre comprend le changement de 79 points lumineux (Fr. 1'352.00 par point). GroupeE, avec qui nous avons conclu un contrat de maintenance, subventionne Fr. 300.00 pour chaque point lumineux, soit un montant de Fr. 23'700.00.

Forte de l'appui de la commission de l'énergie, la commune – inscrite au label « Cité de l'Energie » vous propose d'accepter ce montant d'investissement, pour un meilleur assainissement de notre éclairage public et une économie d'énergie substantielle.

### **2.2.5 Route – Achat véhicule pour édilité**

M. Le Syndic informe l'assemblée que le service de l'édilité a contacté le conseil communal pour le remplacement du véhicule édilitaire Viktor Meili.

Le véhicule transporteur Meili que l'édilité emploie actuellement a été acquis en 2005, il affiche 6750 heures de travail. Ce véhicule est semblable à celui que vous voyez sur la photo.

Ce véhicule est aujourd'hui usé et nous coûte trop cher en frais d'entretien.

En 2012, lorsque nous avons dû changer le moteur, le conseil avait déjà songé à le remplacer. Il a estimé que c'était une situation > pas de chance > et souhaitait que ce véhicule puisse encore tenir quelques années.

Au vu des factures d'entretien que nous avons payées ces deux dernières années, des bizarres bruits qu'il fait actuellement et de la fatigue qu'il nous fait sentir, nous l'avons soumis à un diagnostic. Si l'on désire garder ce véhicule, les différentes pièces qui doivent impérativement être changées de suite (pompe et moteur hydraulique d'avancement, cardans de transmission, etc. ), nous obligerait à déboursier un montant de Fr. 32'000.-.

Le conseil communal estime cette dépense démesurée au vu de l'âge du véhicule.

Ce véhicule est indispensable au bon fonctionnement de notre équipe de l'édilité, c'est comme on dit, le véhicule de tous les jours.

Il sert au transport de béton, de graviers, de terre, de gazon, de copeaux, de branches, de piquets à neige, de différentes machines et j'en passe.

Il est équipé d'une lame à neige et d'une saleuse.

Le montant de Fr. 230'000.- qui vous est demandé, correspond à l'achat du véhicule lui-même ainsi qu'à l'achat d'une nouvelle saleuse, l'ancienne devant également être changée.

Ce véhicule est équipé d'un système multilift, comme vous le voyez sur la photo. Il s'agit d'un bras qui permet de mettre au sol la benne. L'avantage de ce système n'oblige plus nos collaborateurs à devoir tout soulever pour mettre dans la benne. La benne est déposée par terre, elle est chargée ce qui allège le travail, puis une fois pleine, à l'aide du bras, elle est à nouveau rechargée sur le véhicule.

Le transporteur Meili actuel serait repris pour un montant de Fr. 20 et 30'000.-, ce montant viendra en déduction de l'investissement que nous vous proposons.

Le conseil communal trouve que l'actuel Meili coûte actuellement trop cher à la commune, qu'au vu de son âge, il n'est pas pensable d'effectuer des réparations pour un montant de 32'000.-Fr et vous demande d'accepter cette dépense de 230'000.-Fr pour l'acquisition d'un nouveau véhicule et d'une saleuse.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic passe la parole à M. Denis Murith pour la présentation des points 2.2.6 et 2.2.7.

### **2.2.6 Protection des eaux – Collecteur route du Grâbo**

M. Denis Murith informe l'assemblée qu'en décembre 2009, vous aviez accepté un crédit de Fr. 400'000.00 pour la réalisation d'un nouveau collecteur d'eaux claires et ceci dans le cadre du PGEE, afin de sécuriser le quartier du Grâbo et de continuer l'option de mise en séparatif de nos eaux. Cela a été un peu compliqué et le dernier projet en date a subi une opposition et refus de permis de construire par la Préfecture.

Entretiens comme vous l'avez constaté, le quartier « Le Grâbo – Le Pafuet » s'est concrétisé et se développe encore ce jour.

- Création de 5 immeubles par Paro Immo
- Création d'un immeuble Malanja
- Création de 2 immeubles

Résultat le projet initial est devenu irréalisable et le Conseil communal n'a pas fait recours contre le refus du permis et abandonne définitivement ce projet.

Mais ceci ne résout en aucun cas la problématique de sécurité des habitations de la parcelle 1230 de la famille Rotzetta, ni en cas de débordement, la sécurité des immeubles en contre-bas de la route et du garage souterrain prévu pour un de ceux-ci.

Le Conseil communal a remis l'ouvrage sur la table et suite aux changements intervenus dans ce quartier vous propose un nouveau projet.

Projet en conformité avec le PGEE avec pour but de reprendre les eaux du cours d'eau enterré et de les dériver de manière dissociée par rapport aux quartiers en aval. En effet, un collecteur partant de la route passe sous l'immeuble actuel et devra de toute façon, même si le projet est rejeté, être déplacé pour la construction du nouveau bâtiment et du garage souterrain. Cela a aussi un coût.

Le projet présenté ce soir permet également de remplacer le collecteur de route et de sécuriser définitivement l'habitation de la parcelle 1230.

Descriptif : nouveau collecteur des eaux

Longueur : 180 m  
Diamètre : 80 cm  
Coût : Fr. 275'000.00

Ce collecteur permettra d'éviter le déplacement de l'ancien collecteur sous l'immeuble projeté, celui restant dans sa partie inférieure en fonction pour le quartier lui-même.

### **2.2.7 Protection des eaux – Collecteur route d'Oberried**

M. Denis Murith informe l'assemblée que dans le cadre annuel des travaux de maintenance et curage des collecteurs communaux, en ce printemps 2016, le secteur d'Oberried était à l'ordre du jour. Plus particulièrement le secteur situé à la hauteur de la route de la Grütza et de la route de Mourfrey soit le bas d'Oberried qui nous posait quelques problèmes de débordement et fonctionnement.

L'entreprise Etter a été mandatée afin d'effectuer un curage et ainsi, améliorer la situation. Malheureusement, la situation était plus grave que prévue ! Un colmatage de ce collecteur par des forts dépôts de calcaire nous a obligés ou plutôt l'entreprise à devoir utiliser une fraise pour dégager au maximum le calibre de ce collecteur. Ce calcaire provient de sources privées, parasites car permanentes, et ne devraient pas être raccordées à la STEP.

De plus un trop faible diamètre de ce tronçon affaiblit la capacité d'écoulement de ces eaux claires et provoque des débordements.

2 Solutions sont proposées pour remédier à cet état de fait :

1. Remplacement du collecteur existant par un collecteur de diamètre 400 sur une longueur de 110 m afin d'avoir une évacuation efficace de ces eaux. Coût : Fr. 145'000.00.

2. En ce qui concerne les sources, elles seront déviées en amont dans un collecteur en PVC pour le quartier, d'un diamètre de 200 et d'une longueur de 35 mètres. Coût : Fr. 15'000.00.

3. Cette déviation permettra aussi un entretien facilité bien que des curages réguliers devront être planifiés.

Le Conseil communal est conscient que tout cela a un coût, mais nous savons que si nous n'agissons pas, nous aurons dans de brefs délais, de sérieux problèmes d'évacuation de ces eaux claires et pluviales avec, à la clef, des montants supérieurs à ceux indiqués ce soir.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic passe la parole à Mme Gisèle Marthe pour la présentation du point 2.2.8

### **2.2.8 Cimetière de Bonnefontaine – Tombes cinéraires**

Mme Gisèle Marthe informe l'assemblée qu'en 2004, des travaux de démolition et de reconstruction du mur côté « cure », avaient été réalisés au cimetière de Bonnefontaine. Ces travaux avaient également permis l'aménagement d'un espace pour l'implantation de petites tombes contenant les urnes funéraires de nos chers défunts.

A ce jour, cet emplacement arrive à saturation, l'espace restant correspond à environ 10 tombes. Nous tenons à relever que depuis plusieurs années, ce mode de sépultures est choisi par la plupart des familles. Il est donc pertinent d'envisager déjà maintenant l'aménagement d'une nouvelle place pour l'implantation de ces tombes cinéraires.

Ainsi, le conseil communal vous propose la création d'un deuxième emplacement d'une capacité de 22 tombes, selon le plan que vous avez à l'écran.

Les travaux de réalisation comprennent:

- La pose de bordures en granit surélevées de 15 cm sur un pourtour d'environ 26 m soit: (12 m de long sur 1 m de large).
- La pose de dalles en granit « passe-pieds » placées de chaque côté de la bordure.
- Ces dalles permettent un cheminement facilité pour les personnes à mobilité réduite.
- Divers matériaux tel que gravier, sable etc...

Selon le devis en notre possession, les coûts de construction pour cette nouvelle bordure s'élèvent à 17'000 francs TTC.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic passe la parole à M. Armand Dousse pour la présentation du point 2.2.9

### ***2.2.9 Immeubles du patrimoine – Plan de fermeture des bâtiments communaux***

M. Armand Dousse informe l'assemblée que dans la commune, il y a 9 plans de clefs qui concernent les bâtiments suivants :

1. Ecole de Praroman ;
2. Ecole d'Essert ;
3. Ecole de Zénauva ;
4. Ecole de Bonnefontaine ;
5. Pavillon scolaire ;
6. Chapelle d'Essert ;
7. Centre sportif ;
8. Bâtiment administratif ;
9. Abris PCi Montévraz.

Actuellement, plus de 500 clefs sont enregistrées pour ces bâtisses. Pour verrouiller les portes, il est fait usage de clefs :

- Kaba 8
- Kaba 20
- Kaba stars protégée

Pour les portes équipées d'un cylindre Kaba 8, il ne peut y avoir de contrôle, car il y a possibilité de faire des doubles. Pour les autres portes, il y a aussi des difficultés notoires, car le nombre de plans est trop important et il n'y a certainement pas toujours eu un suivi. Je citerai un exemple à l'école de Bonnefontaine. Un après-midi, il y avait des gens dans une salle, mais personne ne connaissait la raison de leur présence, même pas le concierge. Ce groupe disposait donc d'une clef puisqu'il n'y a pas eu d'effraction, mais par quel canal l'a-t-il obtenue ? Question sans réponse. La maîtrise de ce dossier est donc quasi impossible lorsque l'on ne connaît pas tous les éléments. Comme déjà dit, la commune dispose de 9 plans de clefs avec plus de 500 clefs enregistrées mais combien ne le sont-elles pas et combien ont été égarées. Là aussi, c'est une question sans réponse. Il y donc beaucoup d'incertitudes.

Nous avons entrepris une étude dans le but de solutionner une fois pour tout ce problème récurrent de la gestion des clefs. Le conseil communal s'est prononcé en faveur d'un cylindre digital Kaba qui permet de contrôler l'accès en fonction des droits des utilisateurs. C'est un outil qui assure une sécurité et une flexibilité maximales de programmation.

Son utilisation est particulièrement confortable. Il suffit de présenter le badge, le porte-clefs ou la clef équipée d'une puce devant le bouton extérieur, et le cylindre signale de manière optique si l'accès est autorisé ou non.

La structure modulaire du cylindre digital Kaba, avec boutons démontables, garantit un montage d'une grande simplicité. Il est installé dans la porte existante qu'elle soit en bois, en verre, en plastique ou en métal. Il est alimenté par une pile usuelle que l'on trouve facilement dans le commerce. Durée de vie : plus d'un an prix CHF 5.- à CHF 7.- Aucun câblage n'est donc nécessaire sur la porte. Le cylindre peut être utilisable à chaque porte aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment, même exposé aux intempéries. Son utilisation est ainsi très polyvalente. L'électronique est d'une grande fiabilité, même à température extrêmement basse, - 25 degrés.

Dans les bâtiments, il y aura donc des portes, soit équipées d'un cylindre digital, soit d'un cylindre mécanique. Outre les cylindres, il y a également tout le matériel prévu pour la programmation. On peut également gérer tout le personnel de l'administration, vacances, congés, maladie, etc....

Il y a près de 80 cylindres digitaux. Comme exemple, à l'école de Zénauva il y est prévu d'en mettre 6 et 19 cylindres mécaniques.

L'investissement représente une somme de CHF 75'000.00 malgré un rabais de 20% que nous avons négocié. Dans le but d'assurer une sécurité des bâtiments de la commune, le conseil vous propose de l'accepter et il vous en remercie.

M. Daniel Kraft demande si nous avons négocié une réduction des primes d'assurance à la baisse.

M. Armand Dousse répond qu'actuellement aucune démarche n'a été faite.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic passe la parole à M. Nicolas Kolly, président de la commission financière, pour la lecture du rapport sur le budget des investissements.

M. Le Syndic remercie M. Nicolas Kolly pour la lecture de ce rapport ainsi que pour le travail que celle-ci a fait pour l'établissement de ce rapport.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Syndic** met au vote **le budget de fonctionnement** présentant un excédent de de produit de Fr. 1'808.00 lequel est **accepté** à l'unanimité.

Puis, c'est au tour des investissements :

**2.2.1 Sentier Public – aménagement du sentier Le Trépelley-Pra Mathaux**

Le montant de Fr. 62'500.00 est accepté à l'unanimité

**2.2.2 Route – Création d'un trottoir quartier Le Grâbo**

Le montant de Fr. 183'000.00 est accepté à l'unanimité

**2.2.3 Route – Réfection diverses routes amélioration foncière**

Le montant de Fr. 398'100.00 est accepté à l'unanimité

**2.2.4 Route – Eclairage public – programme 3000 W**

Le montant de Fr. 92'800.00 est accepté à l'unanimité

**2.2.5 Route – Achat véhicule pour édilité**

Le montant de Fr. 230'000.00 est accepté à l'unanimité

**2.2.6 Protection des eaux – Collecteur route du Grâbo**

Le montant de Fr. 275'000.00 est accepté à l'unanimité

**2.2.7 Protection des eaux – Collecteur route d'Oberried**

Le montant de Fr. 160'000.00 est accepté à l'unanimité

**2.2.8 Cimetière de Bonnefontaine – Tombes cinéraires**

Le montant de Fr. 17'000.00 est accepté à l'unanimité

### 2.2.9 Immeubles du patrimoine – Plan de fermeture des bâtiments communaux

Le montant de Fr. 75'000.00 est accepté à l'unanimité

M. le Syndic informe l'assemblée que, suite à l'acceptation par l'assemblée des investissements pour le collecteur route du Grâbo et le collecteur route d'Oberried, nous devons voter l'annulation de l'ancien crédit de Fr. 388'223.00 avec l'intitulé suivant : Assainissement collecteur Le Pafuet/OB.

La parole n'étant pas demandée, **M. Le Syndic met au vote l'annulation de l'ancien crédit d'investissement pour l'assainissement des collecteurs Le Pafuet/OB de Fr. 388'223.00 qui est accepté à l'unanimité.**

Le budget des investissements 2017 est accepté. **M. le Syndic remercie**, au nom du conseil, les citoyennes et citoyens pour leur confiance.

### *Tractanda No 3 - Election de la commission de naturalisation*

M. le Syndic informe l'assemblée que lors de l'assemblée constitutive, 6 personnes étaient intéressées à faire partie de la commission de naturalisation. L'assemblée a élu les six personnes.

Suite à la démission de Mme Huguette Piantini et M. Christian Kolly, nous devons compléter la commission qui est composée actuellement des personnes suivantes :

M. Patrick Bongard, conseiller communal, Praroman  
M. Sébastien Dousse, Praroman  
Mme Lucia Iacono-Zbinden, Praroman  
M. Roger Marthe, Oberried

L'art. 34 alinéa 1 prévoit que chaque commune institue une commission de naturalisation dont les membres sont élus par l'assemblée communale pour la durée de la période administrative. La commission de naturalisation doit comprendre entre 5 et 11 membres choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la commune.

La commission actuelle n'étant composée plus que de 4 membres, elle ne répond plus aux exigences. Le conseil communal propose d'élire 1 personne, la commission sera dotée de 5 membres, le minimum requis.

En toute transparence, le conseil communal a publié dans le Messenger, une annonce qui indiquait que nous recherchions une personne intéressée à faire partie de ladite commission.

M. le Syndic précise que plusieurs personnes l'ont contacté afin d'obtenir des informations sur cette commission. Celles-ci ont exprimé le souhait de faire partie de cette commission. Toutes ces personnes devaient fournir un cv à la commune.

Le conseil communal a pris connaissance d'un seul dossier intéressé par ce poste vacant.

Il s'agit de Mme Gisèle Lenoir qui habite au quartier du Pra Mathaux à Montévraz, elle est infirmière en pneumologie auprès de l'hôpital cantonal de Fribourg depuis 1992.

Au sein de notre commune, Mme Lenoir s'est investie comme infirmière du camp de ski pour l'école de Zénauva en 2006, 2007, 2010, 2011 et 2013. Durant les années 2008 à ce jour, Mme Lenoir a, en tant que maman, collaboré pour le Croque-Vacances, à la recherche d'activités.

Mme Lenoir porte de l'intérêt aux affaires communales et sociales de notre commune, elle est vivement intéressée à occuper un poste au sein de cette commission de naturalisation.

Le conseil communal vous recommande d'élire Mme Lenoir à la commission de naturalisation.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Syndic** met au vote **l'élection de Mme Lenoir à la commission de naturalisation qui est acceptée à l'unanimité.**

#### ***Tractanda No 4 - Modification du règlement du cimetière***

**M. Le Syndic** passe la parole à Mme Gisèle Marthe pour la présentation de ce point.

L'assemblée du 17 décembre 2015, avait accepté un crédit d'investissement pour la réalisation d'un « Jardin du Souvenir » au cimetière de Praroman. Sa réalisation a pris fin en juillet de cette année et il est donc à disposition de notre population.

Afin de simplifier la lecture de ce règlement, le Conseil communal a décidé de proposer une modification dudit règlement. Cela évite une lecture se basant sur un règlement de base et un ou plusieurs avenants.

Les modifications apportées au règlement du cimetière concernent uniquement l'introduction du « Jardin du Souvenir » avec ces principes d'utilisation.

Le détail de ces nouveaux articles était inséré avec la convocation pour l'assemblée communale de ce soir. Je vais donc vous présenter uniquement les articles les plus importants.

Article 30 : Emolument pour le dépôt des cendres Fr. 200.--

Cet émolument sera facturé uniquement pour les familles choisissant le « Jardin du Souvenir » comme sépulture.

Pour la désaffectation d'une urne du columbarium, du mur cinéraire ou d'une urne déposée dans la tombe d'un parent, le dépôt des cendres dans le « Jardin du Souvenir » sera gratuit.

Article 31 Taxe pour personnes non domiciliées dans la commune (al. b)

En plus de l'émolument de Fr. 200.--, il sera perçu une taxe de Fr. 500.--

Les autres modalités de l'article 31 restent inchangées.

Nous tenons à mettre en exergue que toutes les modifications apportées, ont déjà reçu l'approbation du Service de la santé et des affaires sociales, ainsi que celui du Service des communes.

La parole n'étant pas demandée, **M. Le Syndic** met au vote **la modification du règlement du cimetière qui est acceptée à l'unanimité.**

#### ***Tractanda No 5 - Information***

M. le Syndic informe l'assemblée que le conseil communal n'a aucune information à communiquer.

**Tractanda No 6 - Divers**

Mme Piantini informe que lors de la dernière assemblée une commission à 6 membres a été votée, malgré le fait qu'elle avait souhaité une commission à 5 membres. Mme Piantini souhaite recevoir une réponse écrite à son courrier du 23 août 2016, à savoir qui doit trancher quand il y a une commission à 6 personnes. Mme Piantini souhaite un avis de droit de la part du conseil communal.

M. Le Syndic répond qu'un avis de droit sera demandé par le conseil communal et sera transmis à Mme Piantini.

M. Claude Von Büren remercie la commune pour la pose du panneau d'interdiction en bas du stald. Ceci facilite grandement la visibilité des véhicules venant du haut.

M. Claude Von Büren revient sur le piquet à neige situé sur le secteur d'Essert et qui a passé tout l'été sur la route. L'endroit où il est posé est dangereux pour les cyclistes.

M. Le Syndic confirme qu'un panneau de mise à ban a été posé en bas du Stald, mais il serait possible de laisser une voiture sur cette place. Au sujet de la priorité, nous avons fait venir un bureau spécialisé et le conseil a décidé de procéder à un marquage au sol.

M. Gilbert Cosandey demande où en est la mise à l'enquête pour le PAL.

M. Le Syndic répond que le PAL sera mis à l'enquête le vendredi 20 janvier 2017.

M. Daniel Kraft demande où en est le projet d'endiguement pour le ruisseau qui se situe devant sa propriété.

M. Le Syndic répond que la confédération nous obligeait à déplacer le ruisseau venant de Zénauva. Il ressort que dans le champ prévu à cet effet, il y a des canalisations et divers services. Le conseil communal s'est donc opposé à la confédération, en argumentant qu'au vu des coûts énormes, il ressort que la variante de laisser le ruisseau dans son lit actuel était l'option la plus raisonnable.

M. Nicolas Kolly prend connaissance du fait que le Messenger s'arrête à fin de l'année et propose que la commune reprenne le flambeau.

M. Le Syndic répond que le conseil communal n'a pour l'instant pas pris de décision à ce sujet. Une idée était aussi de voir s'il y avait des personnes sur le territoire de la commune qui seraient intéressées à reprendre la publication de ce journal. Diverses variantes devront être discutées.

M. Jacques Wicht demande à M. Jacques Vial et M. Nicolas Lauper de s'avancer. M. Gilles Schorderet s'étant excusé pour cette assemblée.

M. Jacques Wicht remercie, au nom du conseil communal, des citoyens et citoyennes de la commune de Le Mouret, MM Lauper, Vial et Schorderet pour tout le travail effectué durant toutes ces années de députation pour soutenir notre région. Il remet à chacun un présent.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Syndic** remercie M. Jean-Paul Bernard pour l'enregistrement et la sonorisation, le personnel communal pour la mise en place de la salle et le service du micro, toutes les personnes qui oeuvrent, parfois dans l'ombre, pour le bon fonctionnement de notre commune.

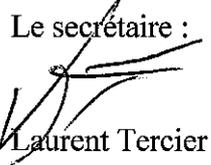
Il remercie également ses collègues du conseil communal pour tout le travail quotidien effectué.

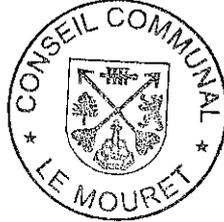
A vous toutes et à vous tous, merci pour votre présence et votre participation.

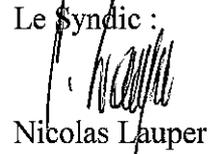
**M. Le Syndic** lève la séance à 22h00 et invite chacune et chacun à partager le verre de l'amitié.

Applaudissements

COMMUNE LE MOURET

Le secrétaire :  
  
Laurent Tercier



Le Syndic :  
  
Nicolas Lauper

Annexes :

- N° 1 : convocation à l'assemblée communale
- N° 2 : rapport de la commission financière